

## Droit pénal fiscal

### Direction du séminaire

**Prof. Dr. iur. Pierre-Marie Glauser** Avocat, expert fiscal diplômé, lic. oec. HSG, associé du cabinet Oberson Avocats, Genève/Lausanne, Professeur de droit fiscal à l'Université de Lausanne (HEC), membre de la direction de l'ISIS

**Objectif/contenu** Le séminaire traite de la problématique du droit pénal en matière fiscale et illustre les enjeux pour le contribuable et les conseillers. Il aborde des questions générales comme les principes généraux de droit pénal matériel et procédural qui s'appliquent en matière fiscale, la responsabilité pénale des entreprises, la responsabilité solidaire et pénale des mandataires et les questions internationales. Le séminaire traite aussi plus spécifiquement des impôts directs et indirects (TVA et douanes).

**Public cible** Avocats, fiduciaires, conseils fiscaux «in house», académiciens du droit fiscal. Le séminaire s'adresse à un public disposant déjà de bonnes connaissances fiscales.

**Méthodologie** Des spécialistes expérimentés présenteront la problématique sur la base de cas pratiques. Les solutions proposées aux participants seront présentées lors du séminaire et remises par écrit dans la documentation.

**Langue du séminaire** Français

## Thèmes et conférenciers

### Droit pénal: Principes applicables au droit fiscal

Rappel des grands principes en droit pénal (matériel) et en matière de procédure pénale, principes généraux en matière de responsabilité pénale de l'entreprise, relation CPS et DPA, impact sur le droit pénal fiscal?

**Alain Macaluso** Docteur en droit, chargé de cours à l'Université de Fribourg, avocat, Poncet, Turrettini, Amaudruz, Neyroud et Partners, Genève

### Droit pénal fiscal en matière d'impôts directs

Distinction entre les différents délits (inobservation des règles de procédure, soustraction, usage de faux), concurrence avec certains délits de droit pénal ordinaire (faux dans les titres, blanchiment d'argent – selon la législation suisse-, recel, etc.), responsabilité pénale de l'entreprise (règles spécifiques au droit fiscal), procédure pénale en matière d'impôts directs.

**Marc Bugnon** Lic. iur., Chef de la Division Droit, Division principale de l'impôt fédéral direct, de l'impôt anticipé et des droits de timbre, Administration fédérale des contributions, Berne

**Philippe Béguin** Avocat, expert fiscal diplômé, administrateur de la société Cabinet Béguin d'expertise fiscale SA CBEF, Neuchâtel

### Droit pénal fiscal en matière d'impôts indirects (TVA, impôt anticipé, droits de timbre)

Infractions en matière d'impôts indirects (LTVA, LIA, LT et DPA), spécificités des impôts perçus selon l'auto-taxation, procédures pénales en matière d'impôts indirects

**Valérie Paris** Division principale de la TVA, Administration fédérale des contributions, Berne

**Jacques Pittet** Avocat, Oberson Avocats, Genève/Lausanne

### Responsabilité pénale (et solidaire) des organes et des mandataires

Différents types de participation, responsabilité pénale des organes, responsabilité pénale des mandataires, solidarité des organes et des mandataires

**Prof. Dr. iur. Pierre-Marie Glauser** voir ci-contre: «Direction du séminaire»

### Droit pénal international – Entraide/échange d'information, etc.

Distinction entre entraide administrative et entraide pénale, problèmes en matière d'échange d'informations, procédure, aperçu sur les tendances en matière internationale (soustraction comme acte constitutif de blanchiment d'argent; nouvelle réglementation internationale).

**Prof. Dr. iur. Xavier Oberson** Professeur de droit fiscal suisse et international à l'Université de Genève, avocat, LL.M. (Harvard), associé du cabinet Oberson Avocats, Genève/Lausanne

**Droit pénal fiscal**

**Date** mercredi, 9 novembre 2011

**Heure** de 09:00 à 18:00

**Prix du séminaire** CHF 980.-, prix réduit pour sponsors  
CHF 880.-

**Compris dans le prix du séminaire** documentation, repas  
de midi, rafraîchissements

**Inscriptions jusqu'au 19 octobre 2011**

Le nombre de participants étant limité, les demandes  
d'inscription seront traitées dans leur ordre d'arrivée.  
L'inscription peut se faire au moyen de la carte réponse  
ci-jointe ou directement sur le site internet d'ISIS:  
[www.isistax.com](http://www.isistax.com)

**Adresse** Lausanne Palace & Spa  
Grand-Chêne 7-9, 1002 Lausanne  
Tél. 021 331 31 31  
Fax 021 323 25 71  
[www.lausanne-palace.com](http://www.lausanne-palace.com)

**Organisation des séminaires**

SEMAG Seminar-Management AG  
Case postale 1794, 8401 Winterthur  
Tél. 052 202 27 36, Fax 052 202 27 40

ISIS ) Institut de Droit Fiscal  
Suisse et International

Gertrudstrasse 1 Case postale 1794 8401 Winterthur  
Tél. 052 202 27 39 Fax 052 202 27 40 [www.isistax.com](http://www.isistax.com)

Séminaire d'approfondissement 11 / 501

Lausanne Palace & Spa: 9 novembre 2011

Direction du séminaire:  
Prof. Dr. iur. Pierre-Marie Glauser